



REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

AM_2015_26

Alignement individuel **Rue de la Sauge – Parcelle AB 425**

Le Maire de Mignovillard,

- Vu** la loi n°83-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, départements et régions ;
- Vu** le code général des collectivités territoriales ;
- Vu** le code de la voirie routière ;
- Vu** la demande présentée le 19 mai 2015 par Olivier COLIN, géomètre-expert à Champagnole, pour le compte de la SARL « Les Pontets », par laquelle il demande l'indication de l'alignement sur la rue de la Sauge, au droit de la propriété cadastrée AB 425 ;

ARRÊTE

- Article 1er :** L'alignement demandé est déterminé par la droite reliant les lettres E-F-G-H, conformément au trait rouge du plan annexé.
- Article 2 :** Les droits des tiers sont expressément réservés.
- Article 3 :** A défaut par la SARL « Les Pontets » de se conformer exactement aux dispositions ci-dessus, elle sera poursuivie pour contravention de voirie.

Mignovillard, le 22 mai 2015

Le Maire,

Florent SERRETTE



MIGNOVILLARD
 Section AB
 n° 422 425
 "Le Village"

Propriétés SARL "Les Pontets"
 M. Bernard SALLEE
PROPOSITION D'ALIGNEMENT

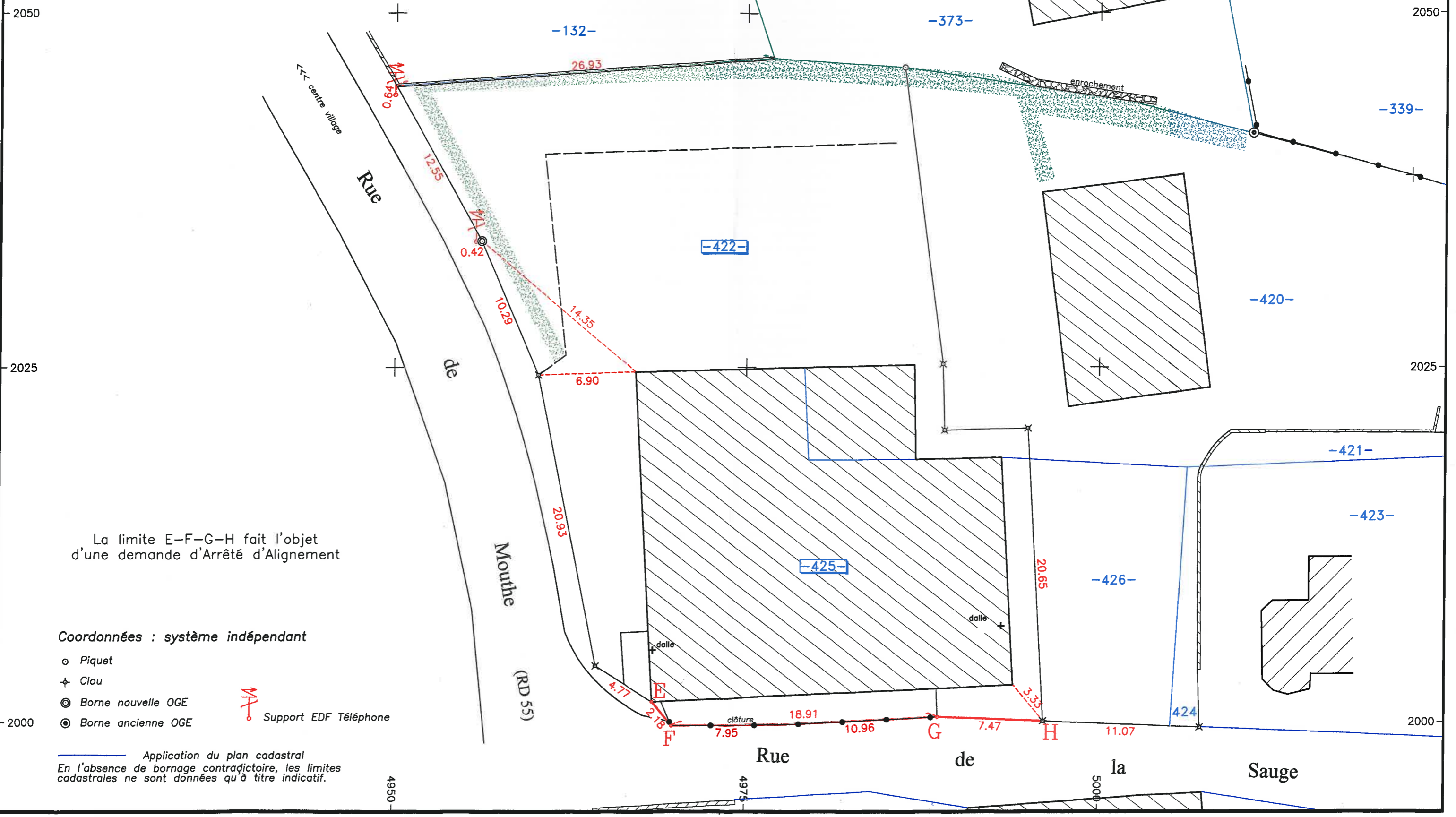
Echelle : 1/250

SARL "Cabinet Olivier COLIN et Associés"
 Géomètres - Experts

95, Rue Ponsar - 39300 CHAMPAGNOLE
 Bureau secondaire : 7, Rue du Miroir - 39200 SAINT CLAUDE
 Permanence : 64, Grande Rue - 39600 ARBOIS
 Tél : 03.84.52.01.17 Fax : 03.84.52.63.44

05.05.2015

Dossier 150172



La limite E-F-G-H fait l'objet
 d'une demande d'Arrêté d'Alignement

Coordonnées : système indépendant

- Piquet
- ✦ Clou
- ⊙ Borne nouvelle OGE
- ⊙ Borne ancienne OGE
- ⊙ Support EDF Téléphone

Application du plan cadastral
 En l'absence de bornage contradictoire, les limites
 cadastrales ne sont données qu'à titre indicatif.